

HEAVY DUTY DISINFECTANT BOWL CLEANER

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé Réactivité 0 3 1	Hazardous Material Information System (HMIS)	<table><tr><td>Santé</td><td>3</td></tr><tr><td>Risques d'incendie</td><td>0</td></tr><tr><td>Réactivité</td><td>0</td></tr></table>	Santé	3	Risques d'incendie	0	Réactivité	0
Santé	3								
Risques d'incendie	0								
Réactivité	0								
Danger spécifique									
Vêtements de protection 	Apparence Vert. Liquide. Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. Causes irreversible eye damage or skin burns. Harmful if swallowed, absorbed through skin or inhaled. Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique. Peut réagir et produire du gaz de chlore.								

Section 1. Identification du produit et de la compagnie				
Nom du produit	HEAVY DUTY DISINFECTANT BOWL CLEANER		Code	5262
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Désinfectant.		PMS#	Non disponible.
FTSS#	126861001		Date de validation	10/16/2002
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971	Date d'impression	10/16/2002	
		Remplace	2/19/2002.	
		<u>En cas d'urgence</u>	(800) 851-7145	

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients				
Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
n-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68391-01-5	0.3	Non disponible.	Non disponible.
Chlorures de n-alkyl diméthyl éthyl benzyl ammonium	68956-79-6	0.3	Non disponible.	Non disponible.
Chlorure d'hydrogene	7647-01-0	9.25	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques	
Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
Peau	Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
<u>Inhalation</u>	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
<u>Ingestion</u>	Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Tenir la paupière ouverte et rincer lentement et doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer les yeux. Faire appel immédiatement à un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Se rincer la peau immédiatement à eau abondante pendant 15 à 20 minutes. Faire appel immédiatement à un médecin.
Inhalation	En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Si la personne ne respire pas, composer le 911 ou appeler au service d'ambulance, puis administrer la respiration contrôlée, préférablement de bouche à bouche. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison. Si la personne lésée peut avaler, faire siroter un verre d'eau. Ne pas provoquer de vomissements à moins d'indication par un centre anti-poison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Notes au physicien	La présence probable de lésions des muqueuses peut être une contre-indication au lavage gastrique.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	CREUSET OUVERT: >93°C (199.4°F)
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhaler les vapeurs du produit. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique. Peut réagir et produire du gaz de chlore. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	
Yeux	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques
Mains	Gants résistants aux produits chimiques. Comprend: Gants de caoutchouc
Respiratoire	Aucun équipement de protection personnelle n'est nécessaire.
Pieds	Aucun équipement de protection personnelle n'est nécessaire.
Corps	If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide.
Odeur	Floral.
Couleur	Vert.
pH	<1 [Acide.]
Gravité Spécifique	1.05
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec Chlore et les alcalis.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Toxicité orale aiguë (DL50) > 1000 mg/kg (rats). Corrosif.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	LES DÉCHETS INSECTICIDES - Respecter tous les règlements fédéraux, provinciaux, locaux.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT	
DOT Nom d'envoi	S' il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
TDG Classification	
TDG Nom d'envoi	S' il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
CLASSE TMD	Non disponible.

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal	SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Chlorure d'hydrogene CWA (Clean Water Act) 311: Chlorure d'hydrogene CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Chlorure d'hydrogene CERCLA : Substances dangereuses: Chlorure d'hydrogene
état	New Jersey - Liste des déversements: Chlorure d'hydrogene New Jersey: Chlorure d'hydrogene Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques: Chlorure d'hydrogene Massachusetts RTK: Chlorure d'hydrogene Pennsylvanie RTK: Chlorure d'hydrogene

Suite à la page suivante

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Numéro d'enregistrement de EPA: 70627-5

Règlements canadiens

NPRI canadien Sans objet.

SIMDUT Classification Dispensé

Symbole du SIMDUT

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1.03

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.